PROJET R3-MEQ GRANGES – REVITALISATION DU CANAL DE LA RÈCHE

Maître d'ouvrage	OCCR3
Contact MO	Didier Tille (OCCR3-VS)
Année	2013-2020
Commune(s)	Sierre
Canton(s)	Valais
Bureaux partenaires	Groupement Ing-VS
Phases SIA	11-62
Montant des travaux	750 000 CHF

→ *Canal de la Rèche avant la réalisation des travaux.*
↘ *Canal de la Rèche après la revitalisation (élargissement du lit, aménagement d'un bras secondaire, diversification des écoulements, pose de structures et plantations).*
↓ *Vue aérienne par drone d'une partie du chantier.*

Données du projet

- Dans le cadre du projet de 3ème correction du Rhône (R3), des mesures techniques sont accompagnées par des mesures nature dites mesures d'équilibrage (Meq) au sens de l'art. 4 LACE. Une de ces mesures a été réalisée à Granges, le long du canal de la Rèche.
- Mesures prévues : renaturation de deux tronçons du canal de la Rèche sur une longueur totale de plus de 800 m et environ 2.5 ha de surfaces aménagées. Création de bras secondaires, de zones refuges pour la faune piscicole, de structures (pierriers, tas de branches, souches) et plantations. Réalisation d'aménagements nature annexes au canal, tels que des biotopes humides, des prairies extensives, haies vives et d'un passage à faune sous la route communale.

Nos prestations

- Analyse des domaines : végétation, flore et faune, liaisons biologiques, faune benthique, faune piscicole, forêt, sites pollués, sols et gestion des matériaux, génie biologique, plan de plantations et directives d'entretien, définition des espèces cibles et de leurs exigences.
- Etude des profils en long et en travers, habillage et cartographie (DAO, SIG).
- Etudes pour la procédure d'autorisation (NIE, demande pour intervention technique dans les eaux piscicoles, concept de gestion des matériaux et sols).
- Appels d'offres pour les prestations de génie biologique.
- Suivi de la protection des sols sur les chantiers (SPSC) et suivi de la pêche électrique.
- Suivi environnemental de la réalisation (SER).
- Contrôle d'Efficacité (CEff) sur 5 ans (2019-2024).